

Rouen

PUBLIE LE

2 DEC. 2024

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*

### 3 ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE DE L'ETINCELLE

**PRESENTS** : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire.

Mme Caroline DUTARTE (représentée par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE jusqu'à son arrivée en séance à 14 h 43), M. Jean-Michel BEREGOVOY, Mme Laura SLIMANI à partir de 19 h 10, M. Kader CHEKHEMANI (représenté par Mme Caroline DUTARTE après son départ de la séance à 18 h 40), Mme Marie-Andrée MALLEVILLE (représentée par Mme Christine de CINTRE après son départ de la séance à 19 h), M. Manuel LABBE, Mme Fatima EL KHILI, M. Sileymane SOW, Mme Elizabeth LABAYE, M. Matthieu de MONTCHALIN, M. Nicolas ZUILI, Adjointes au Maire,

Mme Hortense HECTOR, Mme Annie BOULON-FAHMY, M. Mohamed BERBRA, M. Mamadou DIALLO, M. Jean DE BEIR, M. Yves SORET (représenté par M. Nicolas ZUILI après son départ de la séance à 17 h 56), M. Kader FEHIM, M. Pierre-Yves ROLLAND (représenté par Mme Fatima EL KHILI jusqu'à son arrivée en séance à 17 h 08), Mme Claire GUEVILLE à partir de 14 h 40, M. Cyrille MOREAU à partir de 14 h 46, M. Stéphane MARTOT, Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée par Mme Elizabeth LABAYE après son départ de la séance à 18 h), Mme Marie FOUQUET (représentée par Mme Hortense HECTOR jusqu'à son arrivée à 17 h 27), Mme Marie ATINAULT (représentée par M. Mamadou DIALLO jusqu'à son arrivée à 15 h 28 et après son départ de la séance à 18 h 40), Mme Christine de CINTRE, M. Abdelkrim MARCHANI, M. Thibaut DROUET (représenté par M. Abdelkrim MARCHANI après son départ de la séance à 16 h 50), Mme Zohra AMIMI, Mme Aliénor DUREUIL-BENSAHOU (représentée par M. Pierre-Yves ROLLAND après son départ de la séance à 17 h 17), M. Nicolas LEVARAY, M. Adrien NAIZET (représenté par M. Valentin RASSE-LAMBRECQ jusqu'à son arrivée en séance à 19 h 10), M. Samuel de GENTIL-BAICHIS jusqu'à son départ de la séance à 17 h 39, M. Valentin RASSE-LAMBRECQ, M. Franque-Emmanuel COUPARD LA DROITTE, M. Bruno DEVAUX, Mme Hayet ZERGUI, Mme Sophie CARPENTIER, M. Pierre-Antoine SPRIMONT, Mme Marine CARON jusqu'à son départ de la séance à 19 h 24, Mme Marie BERRUBÉ, Mme Félicie RENON jusqu'à son départ de la séance à 19 h 15, M. Jean-Pierre TREDET jusqu'à son départ de la séance à 19 h 40, Mme Samira HADDOUCHE, M. Kalminthe GOMIS, Mme Régine GOMIS, Conseillers Municipaux.

**REPRESENTES** : Mme Amèle MANSOURI (représentée par M. Kader FEHIM), M. Frédéric MARCHAND (représenté par M. Jean-Michel BEREGOVOY), Mme Sarah VAUZELLE (représentée par M. Kader CHEKHEMANI jusqu'à 18 h 40 et par Mme Hortense HECTOR après 18 h 40), Mme Françoise LESCONNEX (représentée par M. Jean DE BEIR), Mme Marie DESBORDES (représentée par M. Matthieu de MONTCHALIN), Mme Chloé ARGENTIN (représentée par M. Manuel LABBE), Mme Louisa MAMERI (représentée par M. Bruno DEVAUX), M. Guillaume CHAROULET (représenté par M. Pierre-Antoine SPRIMONT).

**VILLE DE ROUEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2024**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*

**3 ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE DE L'ETINCELLE**

MESDAMES, MESSIEURS,

Les montants de la décision modificative n°2 pour l'exercice 2024 pour le budget annexe de l'Etincelle, s'établissent comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses réelles	3 000,00 €	Recettes réelles	3 000,00 €
Dépenses d'ordre	4 118,35 €	Recettes d'ordre	0,00 €
Virement à la section d'investissement	- 4 118,35 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 000,00 €</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses réelles	0,00 €	Recettes réelles	15 107,57 €
Dépenses d'ordre	0,00 €	Recettes d'ordre	- 10 989,22 €
		Virement de la section de fonctionnement	- 4 118,35€
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0,00€</b>

<b>TOTAL DM2 2024</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL DM2 2024</b>	<b>0,00 €</b>
-----------------------	---------------	-----------------------	---------------

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux, la décision modificative n°2 de l'exercice 2024 permet d'ajuster les crédits votés au budget primitif 2024 et à la décision modificative n°1.

L'ensemble des propositions d'inscription de dépenses et de recettes conduit à :

- une hausse de +3 000,00 € des dépenses et recettes de fonctionnement.

En dépenses de fonctionnement, il convient d'ajuster le montant du chapitre 012 relatif aux charges de personnel ainsi que de la dotation aux amortissements actualisée (+4,12K€).

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est ré-évalué à la baisse (-4,12 K€). Ce mouvement permet d'équilibrer le financement de la section d'investissement, modifiée par l'inscription d'opérations d'ordre de régularisation des amortissements.

Le montant de la subvention d'équilibre en provenance du budget principal est augmentée de 3 000,00€.

- l'ajustement des dépenses et recettes d'investissement de +0,00 €.

Les inscriptions proposées concernent les recettes issues de la capitalisation du résultat de fonctionnement suite à l'affectation du résultat (+15K€) et une diminution des recettes d'ordre patrimoniales (-15K€) afin de rectifier une erreur d'imputation.

Le montant des dotations aux amortissements est ajusté à la hausse (+4,12K€) et le montant du virement du fonctionnement est ajusté en conséquence (-4,12K€).

Il vous est proposé Mesdames, Messieurs de bien vouloir adopter le projet de décision modificative n°2 pour l'année 2024 pour le budget annexe de l'Etincelle tel que présenté ci-avant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Matthieu de Montchalin, Adjoint,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

- L'instruction budgétaire et comptable M57,

- La délibération du 21 décembre 2023 relative à l'adoption du budget primitif 2024 du budget annexe de l'Etincelle,

- La délibération du 27 juin 2024 relative au compte financier unique 2023 du budget annexe de l'Etincelle,

- La délibération du 27 juin 2024 relative à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte financier unique 2023 du budget annexe de l'Etincelle,

- La délibération du 27 juin 2024 relative à l'adoption du budget supplémentaire pour l'année 2024 du budget annexe de l'Etincelle,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu d'ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2024 et au budget supplémentaire pour 2024 du budget annexe de l'Etincelle,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1.- adopte la décision modificative n°2 pour l'exercice 2024 du budget annexe de l'Etincelle, arrêté tant en dépenses qu'en recettes à :

## FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	3 000,00 €	Recettes réelles	3 000,00 €
Dépenses d'ordre	4 118,35 €	Recettes d'ordre	0,00 €
Virement à la section d'investissement	- 4 118,35 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 000,00 €</b>

## INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	0,00 €	Recettes réelles	15 107,57 €
Dépenses d'ordre	0,00 €	Recettes d'ordre	- 10 989,22 €
		Virement de la section de fonctionnement	- 4 118,35 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0,00 €</b>

<b>TOTAL DM2 2024</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL DM2 2024</b>	<b>0,00 €</b>
-----------------------	---------------	-----------------------	---------------

2.- autorise l'ajustement des crédits en dépenses comme en recettes conformément aux états annexés à la présente délibération,

3.- adopte les tableaux des autorisations de programme (A.P.) et des crédits de paiement (C.P.) modifiés.

4.- constate que le montant de la subvention d'équilibre en provenance du budget principal s'élève, après prise en compte de la décision modificative n°2 pour 2024 à 835 110,95 €.

La délibération est adoptée.

(44 voix pour : groupe Fier.e.s de Rouen,  
groupe Rouen l'écologie en actes – EELV-Génération.s-Citoyen.nes,  
groupe communiste)

(10 voix contre : groupe Au cœur de Rouen,  
élu.e non-inscrite, groupe Rouen A'Venir Centre & Indépendants)

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,  
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.